

CHARTRE DE LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR CHEZ L'ENFANT HOSPITALISE

**Le droit aux meilleurs soins possibles est un droit fondamental,
particulièrement pour les enfants.**

1. L'admission à la Clinique du Grand Large d'un enfant est réalisée lorsque les soins nécessités par la maladie ne peuvent être prodigués à la maison.
2. Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents auprès de lui jour et nuit quelque soit son âge ou son état.
3. L'équipe, encourage chaque parent à rester auprès de son enfant et offre des facilités matérielles.
4. Les enfants et leurs parents reçoivent une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et à leur compréhension.
5. Les médecins évitent tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable. Les soignants essaient de réduire les agressions physiques ou émotionnelles ainsi que la douleur.
6. L'équipe soignante est organisée et assure une prise en charge personnalisée de la douleur et une continuité des soins à chaque enfant.
7. L'intimité de chaque enfant est respectée. Il est traité avec tact et compréhension en toute circonstance.
8. Chaque enfant a le droit de conserver sa peluche, son objet préféré, ou son doudou.

**Chacun réagit de façon différente à la douleur.
Tu as mal... Ta douleur, parlons en...**



**Il est possible de mesurer
l'intensité de ta douleur.**

Pour nous aider à mieux adapter ton traitement, tu peux nous indiquer « Combien » tu as mal avec cette réglette.

« Voilà 6 bonhommes, le premier n'a pas mal ;
le dernier a très mal »
« Montre moi le visage qui a mal comme toi ».